

Allocations familiales—Loi

Mme Mitchell: Rendons le système fiscal équitable.

M. McCurdy: Rendons-le progressiste. Nous sommes d'accord là-dessus.

M. Thacker: Nous voulons faire en sorte que les gens aisés ne bénéficient pas de l'allocation. Les députés néo-démocrates veulent la garder par cupidité.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole sur le projet de loi C-70 pour essayer de remettre le débat sur les enfants et non sur ce qui se passe à ce moment-ci dans le bureau du premier ministre (M. Mulroney) ou dans le bureau du chef de l'opposition (M. Turner). Je voudrais dire mon étonnement d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) réclamer la fin du débat sur ce projet de loi parce que je pense qu'il bâillonne l'opposition qui défend les familles. Je suis un peu étonnée parce que le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est de défendre les familles, les femmes et les enfants et, actuellement, il semble les bâillonner.

Je pense que c'est très important de se rappeler que les allocations familiales constituent à peu près les seules reconnaissances spéciales sociales que les femmes ont d'avoir et d'élever des enfants. Et aussi, je pense que c'est important de souligner leur caractère très particulier.

La première fois que les allocations familiales ont été sanctionnées en 1944, les principales raisons pour lesquelles le gouvernement de l'époque les a instaurées étaient la pauvreté et le taux de mortalité infantile anormalement élevé. On peut dire aujourd'hui que la pauvreté constitue un facteur important pour lequel les allocations familiales existent.

L'universalité des allocations familiales est cependant nécessaire à mon avis pour éviter qu'un groupe de la société qui reçoit les allocations ne soit stigmatisé et parce que des programmes sociaux sélectifs coûtent beaucoup plus cher à administrer, ce qui engloutit les économies réalisées. Aujourd'hui, ce n'est pas l'universalité des allocations familiales qui est en cause, même si la tentation est parfois forte du côté gouvernemental d'ouvrir des brèches dans ce sens-là.

Ce dont il est question aujourd'hui, c'est plutôt d'une réduction du pouvoir d'achat des familles avec enfants puisque dorénavant les allocations familiales ne seront plus indexées sur l'indice du coût de la vie, mais plutôt sur la différence entre cet indice moins 3 p. 100.

J'écoutais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social présenter son projet de loi. Il disait, entre autres, que la différence entre ce qu'il propose et ce qui existait si les allocations familiales étaient augmentées suivant l'indice des prix à la consommation n'était que de \$22 par famille par année. Il

soulignait également les initiatives que le gouvernement libéral avait prises en 1976 et en 1983 et 1984 pour réduire l'augmentation annuelle des allocations familiales.

Examinons les arguments du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la loupe pour voir s'ils résistent à une analyse fouillée et sérieuse. En 1976, le gouvernement a décidé de ne pas augmenter les allocations familiales et, en 1983-1984, les augmentations ont été de 6 et 5 p. 100 conformément au programme qui avait été mis en place pour sortir de la récession économique. Ce qu'il faut comprendre, c'est que chaque fois qu'un gouvernement libéral a été obligé de limiter les augmentations annuelles, il instaurait des mesures temporaires et l'année d'ensuite, tout rentrait dans l'ordre.

Il faut bien se rappeler que les compressions budgétaires réalisées alors ne servaient pas à renflouer le déficit. Le parti libéral ne s'est jamais servi des plus démunis pour régler le problème du déficit. Eh bien, justement! En tenant compte de l'histoire, on s'aperçoit que ce dont il est question avec le projet de loi C-70 et le Budget présenté le 23 mai dernier, c'est d'une tendance vers l'appauvrissement graduel des classes moyennes et des classes défavorisées.

Il ne s'agit pas simplement de \$22 par famille, monsieur le Président. Clamer bien haut que \$22, «y'a rien là», c'est passer à côté du problème fondamental. Les députés du parti libéral ne sont pas aussi myopes que ceux du parti conservateur. Nous sommes capables de voir ce que prévoient le budget et le projet de loi C-70 dans les années qui viennent.

Voilà pourquoi je peux affirmer, sans aucun problème, que ce qu'avait fait le parti libéral en 1983-1984 avec son programme des 6 et 5 p. 100 n'était pas bien terrible comparativement à ce que veut nous faire «avalier» le gouvernement conservateur aujourd'hui.

● (1640)

Quand on examine le tableau des prévisions budgétaires d'aujourd'hui à 1991, on s'aperçoit que pour l'année financière 1985-1986, le gouvernement conservateur ira chercher dans les poches des contribuables 20 millions de dollars au titre des allocations familiales versées en moins. Ce montant est multiplié par 20 pour l'année financière 1990-1991. Cela veut dire que le gouvernement a prévu que les allocations familiales constitueraient désormais une vache à lait pour régler les problèmes du déficit.

Les prestations de sécurité de la vieillesse constituaient aussi une source de revenus très importante qui aurait servi à éponger le déficit n'eût été de la vigueur des personnes âgées qui sont venues rappeler au gouvernement, en juin dernier, que son rôle consistait à appuyer nos aînés, eux qui ont contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui.